

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton Le Cateau-Cambrésis



COMMUNE D'ORS

59360

Téléphone : 03 27 77 62 10

Télécopie : 03 27 77 20 66

Appel à projets 2001

Fondation de France

ENSEMBLE POUR GERER LE TERRITOIRE

Responsable du Projet :

Monsieur Jacky Duminy, Maire de la Commune d'Ors



Conception et réalisation du document :
Jean-Marc Le Moing, architecte-paysagiste
&
Ahmed Rebaï, ingénieur écologue

La problématique

◆ L'étude dont nous sommes doté dans le cadre du Fond d'Amélioration de Cadre de Vie (politique du Conseil Général du Nord) et réalisée par une équipe pluridisciplinaire a mis en évidence un potentiel réel en matière de milieu naturel, de paysage et éléments à caractère patrimonial. De plus, elle a révélé des sites remarquables dont la renommée dépasse largement les limites communales. Parmi ces sites certains identifient une symbolique particulière :

- l'étang du Flaquet représente les loisirs (promenade et pêche),
- le polissoir, monolithe datant du néolithique, est un monument historique inscrit (1980),
- l'auberge de l'Ermitage est considérée par les habitants comme un bâtiment à dimension patrimoniale,
- la maison forestière de l'Ermitage est considéré principalement par les Anglais comme un lieu hautement symbolique car elle fut la dernière demeure du poète anglais, Wilfred Owen, mort à Ors pendant la guerre 1914-18,
- la source du ruisseau de l'Ermitage,
- la chapelle de l'Ermitage un lieu cultuel connu par sa procession de l'Assomption,
- la Malmaison (motte castrale), site sur lequel a été érigé le Donjon pendant la guerre de cent ans, symbolise l'histoire d'une résistance (ISMH 1993),
- le canal de la Sambre, facteur d'un développement économique et touristique.

◆ A cette liste déjà longue il faut ajouter notre préoccupation concernant le transfert de notre Ecole Communale, ainsi que celui du stade, sur une parcelle de près de 4 hectares, situé au centre du village. Cette action est une opération d'urbanisme ambitieuse qui mérite un large débat avec les habitants. La délocalisation de ces équipements publics (actuellement situé sur l'autre rive de la Sambre) est aussi une opportunité pour amorcer un dialogue sur l'intégration paysagères avec les responsables de l'entreprise qui va investir les terrains libérés.

◆ La municipalité ambitionne de donner de la lisibilité à chacun de ces sites et de les conforter par rapport à ce qu'ils représentent. Cette conformation d'image et d'usage ne peut se traduire que par des aménagements respectueux des lieux et la création d'itinéraires pour les faire découvrir et les relier. L'intervention sur ces sites devient une opération délicate car elle se déroule, à l'exception du site de la nouvelle école, sur des lieux où nous n'avons pas la maîtrise foncière.

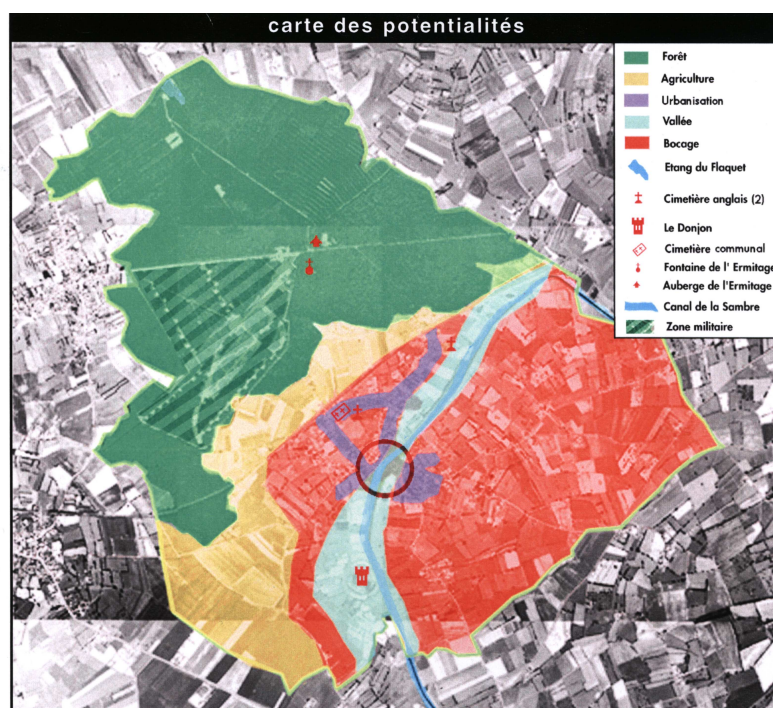
En effet, c'est à partir du moment où les actions sont projetées, que des désaccords apparaissent entre les acteurs en présence en l'occurrence le Conseil Municipal, les différents maîtres d'ouvrage en présence et les représentant des Habitants (associations).

◆ Désamorcer les éventuelles divergences c'est trouver la solution qui concilie :

- le point de vue des élus qui ambitionnent d'aménager ces lieux pour les faire partager aux différents usagers (scolaires, habitants et visiteurs) et,
- les attentes de la population,
- les exigences des Britanniques,
- les préoccupations de l'ONF qui sont de l'ordre de la gestion économique de la forêt (production du bois, chasse),
- la logique des VNF dont le premier souci est le tirant d'eau du canal et la protection des berges,
- la SNCF dont l'aménagement des talus n'est pas la priorité, mais qui pose le problème en terme de responsabilité juridique en cas d'accident,
- le site du Donjon qui est considéré par le propriétaire comme un terrain de chasse (hutte au gibier d'eau) et non un patrimoine inscrit à valeur historique,
- le secret défense invoqué par les militaires pour interdire tout accès à leur terrain.

◆ Si le départ des militaires en 2002 va régler, d'une certaine façon, le problème d'accessibilité en revanche, le devenir du terrain et de son usage reste posé. Pour ce dernier point, au vu de la situation du terrain, de sa surface et des différents acquéreurs potentiels, les enjeux économiques sont très importants pour la Commune qui s'est investie dans un programme de développement économique dans le cadre de son intercommunalité (C.C. Haute Sambre-Avesnois) et du Contrat de Développement Rural à l'échelle du Canton de Le Cateau-Cambrésis.

Si les revendications de chacun des partenaires sont légitimes et fondées, il est possible, par la concertation, la sensibilisation, la prise de conscience de chacun, de parvenir à concilier les attentes de la population, les ambitions des élus et les préoccupations des maître d'ouvrage, gestionnaires des lieux.



Le territoire concerné

La Commune d'Ors : des potentialités

◆ Située aux confins Sud-Est de l'Arrondissement de Cambrai, la Commune appartient néanmoins au Parc Naturel Régional de L'Avesnois. Elle se situe entre les deux anciennes places fortes que sont le Cateau-Cambrésis et Landrecies.

◆ Ors présente les atouts suivants qui sont intéressants à souligner :

- le centre bourg, bien qu'il soit à l'écart du grand flux routier (R.N. 43), reste bien accessible. Cette accessibilité se fait par la RD 160 qui relie le Cateau à Landrecies.

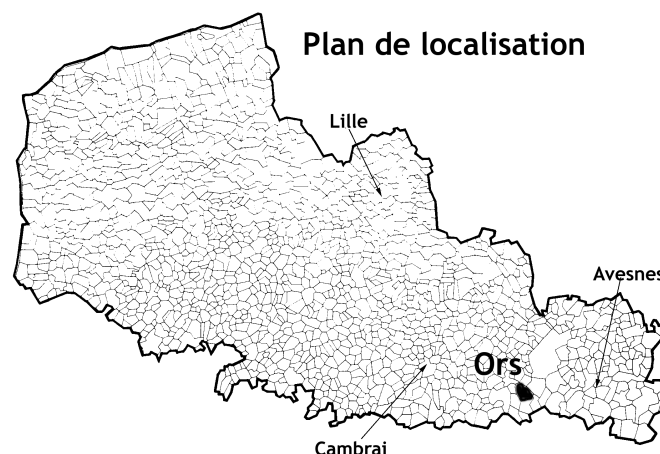
- la commune est charnière entre l'openfield du Cambrésis et le pays fermé et morcelé de L'Avesnois,

- un village implanté dans la vallée de la Sambre qui lui confère un caractère rural et une grande proximité des secteurs humides,
- un patrimoine architectural diversifié (typologie) et représentatif (culturel), cultuel (chapelles, oratoires,...) et historique (site de Malmaison, polissoir), deux cimetières anglais,
- un paysage verdoyant où se mêlent les ambiances forestières (forêt domaniale du Bois l'Evêque entièrement contenu dans le périmètre communal) , bocagères et prairies humides,
- le canal de la Sambre, axe qui structure le territoire et à permis son essor économique.

◆ Cet ensemble de potentialités fait d'Ors une commune attractive qui voit sa population en constante évolution. En effet, en 1965 la commune comptait 638 hab. contre 748 hab. en 1999.

Si, à l'instar de la majorité des communes du canton, notre population connaît une évolution positive, ce phénomène trouve, sans aucun doute, son explication dans la qualité de notre environnement naturel et patrimonial.

◆ La réflexion menée par le Caue du Nord et les différents documents réalisés par le bureau d'études ont révélé la richesse de nos paysages et permis de distinguer cinq faciès différents se caractérisant chacun par une ambiance particulière . (Cf. page ci-jointe)



Les différentes ambiances à Ors



L'ambiance forestière

Ce faciès correspond à la forêt domaniale du Bois l'Evêque. D'une surface de 730 ha soit 40% de la superficie communale, cette forêt est située sur la ligne des partage des eaux. Détruite par une tornade il y a plus de vingt ans, elle a été reboisée en résineux (Epicéa commun, Epicéa de sika,...). Seule la partie Est est restée sous sa forme naturelle (chêne, charmaie,...). La densité des troncs, l'ombre du couvert végétal, la vigueur végétative des bords de chemins, la présence de l'eau sous des formes diverses (étang, ruisseaux, fontaine,...) et les odeurs caractéristiques exhalées par les différentes végétations et la litière du sol confèrent à cette ambiance une charge évocatrice très forte de mystère... Par sa richesse et sa diversité faunistique et floristique, ce bois qui appartient au vaste complexe écologique de la forêt de Mormal peut s'avérer un atout réel pour développer le tourisme sur la Commune et même sur un territoire beaucoup plus vaste.



L'ambiance agricole

Morphologiquement cette portion du territoire communal occupe le haut du versant gauche de la vallée de la Sambre. Elle est située entre le bois l'Evêque et la voie SNCF, légèrement confinée. Cette partie, dominée, par l'agriculture offre un paysage ouvert avec un horizon boisé



L'ambiance urbaine

Les secteurs bâtis de la commune d'Ors sont principalement implantés dans l'ambiance "bocagère" à laquelle ils apportent une variété par leurs modes d'urbanisation. D'une manière un peu caricaturale, la rive gauche de la Sambre présente une organisation du bâti plutôt regroupée, le long des rues menant au centre du village. La rive droite quant à elle, est plutôt représentée par des fermes dispersées sur le territoire. Mais un regard plus attentif met en évidence des particularités de l'organisation du bâti, par rapport à l'espace général du village, par rapport à l'espace public et aux voiries, par rapport à l'impact visuel, Le long de la rue d'Arche qui longe la vallée de la Sambre, le bâti structure l'axe menant au centre et à l'église. Il est implanté sans recul par rapport à l'espace public et présente des façades parallèles à la voirie. A l'inverse, la rue d'Ouie et la rue de Landrecies, situées sur les versants, présentent un bâti discontinu offrant parfois de larges ouvertures sur les prairies et les champs ouverts. La façade est implantée généralement perpendiculairement à la voirie alors que les pignons se dressent sur l'espace public. Plus éloignées de la vallée, mais avec une nappe phréatique proche, toutes ces propriétés possédaient autrefois des puits pour obtenir de l'eau. On en retrouve aujourd'hui la trace dans de nombreux jardins et à travers quelques vestiges.



Les prairies humides

Situé de part et d'autre du canal, ce territoire correspond à la plaine alluviale de la Sambre (lit majeur de la rivière). A l'origine cette zone marécageuse était considérée, avec la forêt et la place forte de Landrecies comme une défense naturelle de la ville de Le Cateau. Défense qui a été renforcée par la construction d'une forteresse au lieu dit la Malmaison. Marquée par la présence temporaire ou permanente de l'eau, cette zone est dominée par des prairies humides ponctuées de mares, d'étangs de chasse et de nombreux fossés de drainage. C'est un territoire d'une grande valeur phytocénétique et floristique qui abrite des espèces très rares menacées de disparition. La reconversion de certaines prairies naturelles au profit de la culture de maïs et les parcelles sillonnées par un réseau de fossés de plus en plus larges sont de nature à menacer cet environnement de qualité.



L'ambiance bocagère

Inscrite dans la vallée et débordant sur les versants de la Sambre, cette ambiance est marquée par les prairies bocagères. On distingue deux types de paysages suivant la densité, la forme et la nature des essences des haies qui limitent les parcelles. Le bocage à maille serrée se caractérise par un réseau de haies denses, variés (hautes, basses ou mixtes). Ce type de bocage à dominance de prairies où l'on rencontre encore quelques vergers relique de pommiers est le domaine de l'élevage. Le bocage ouvert est caractérisé par de grandes parcelles où les haies sont souvent basses et taillées. C'est au niveau de ce secteur que l'on rencontre souvent des enclaves de terres labourées.

Les acteurs en présence et leurs revendications

La commune face à de puissants maîtres d'ouvrage

Améliorer le cadre de vie des habitants, faire participer les différents partenaires et usagers au projet communal sont nos principales revendications. Cette ambition s'est déjà traduite par la mise en œuvre d'une étude au titre du "Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie" (politique initiée par le Conseil Général du Nord). Cette étude va déboucher, à partir du deuxième semestre 2001, sur des opérations d'aménagement bien concrètes.

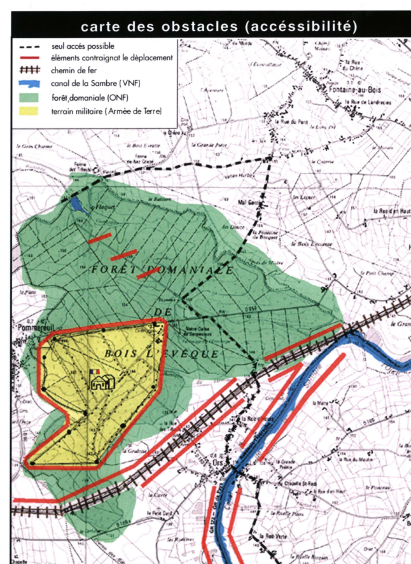
Faire connaître la commune, valoriser et révéler l'identité de notre territoire, protéger notre environnement sont les idées fortes que nous, responsables municipaux, affichent, car elles représentent les clefs garantissant un développement local durable en harmonie avec les attentes de la population.

Nous avons conscience que les éléments marquants qui forgent l'identité de la commune, peuvent contribuer par leur mise en valeur et/ou leur reconnaissance à assurer son rayonnement.

Il existe aussi sur le territoire certains équipements et autres installations qui, s'ils contribuent, par certains aspects, à la richesse économique de la commune créent, par ailleurs, une gêne certaine à son intégrité territoriale puisqu'ils contraignent, par l'addition de leur logique intrinsèque, les déplacements et la continuité entre ses différents secteurs.

il s'agit de :

- la ligne de chemin de fer placée sous la responsabilité de la S.N.C.F.,
- le canal de la Sambre à l'Oise placé sous la responsabilité de V.N.F.
- la forêt domaniale gérée par l'O.N.F.,



- l'établissement militaire géré par l'Armée de Terre.

Notre ambition : Révéler les sites et les rendre accessibles

On retrouve à d'Ors différents sites dont la valeur en matière d'offre culturelle, ludique et touristique peut s'avérer un enjeu réel.

Le polissoir et la Malmaison (monuments historiques inscrits), l'ancienne auberge de l'Ermitage, la maison forestière (dernière demeure du poète Anglais W. Owen), les cimetières britanniques (lieux visités par de nombreux Britanniques), ,

l'étang du Flaquet, les sources de l'Ermitage sont des lieux qui par leur environnement, leur histoire, sont des sites remarquables dont la renommée dépasse largement le territoire communal.

Vu leur qualité, leur symbolique et les enjeux qu'ils représentent, leur valorisation doit avoir pour objectifs :

- d'assurer leur accessibilité (voitures, vélos, piétons),
- d'améliorer la lisibilité et la qualité des espaces,
- de prendre en compte l'environnement dans lequel ils sont inscrits mais aussi les spécificité locales sur le plan social, économique, paysager et naturel,
- de répondre aux attentes des visiteurs étrangers.

Assurer l'accessibilité à ces sites reste une condition nécessaire. En effet, malgré l'existence d'un réseau routier dans la forêt, l'accès à ces différents sites pose actuellement des problèmes. Cette mauvaise accessibilité s'explique par :

- la nature juridique de la forêt du Bois l'Evêque (forêt domaniale),
- la présence de militaires qui interdisent tout accès aux alentours de la caserne,
- la présence d'associations de chasseurs qui pour des raisons de sécurité limite à certaines dates l'accès aux routes forestières et,
- par la voie S.N.C.F. qui ne permet l'accès à la forêt depuis le village que par deux passages à niveau.

Si l'interdiction au public par les militaires va trouver, à terme, une solution (fermeture de la caserne prévue en 2002) et qu'une concertation avec les responsables O.N.F. peut aboutir. En revanche, l'accès au site de l'ancienne forteresse, propriété de chasse privée, paraît a priori une démarche plus délicate à entreprendre.

Améliorer la lisibilité et la qualité de ces espaces est un objectif intimement lié à la prise en compte de l'environnement dans lequel chacun des sites est inscrit.

Si l'ambiance forestière est le point commun de l'Etang du Flaquet, du polissoir, des sources de la Chapelle de l'Ermitage et de la maison forestière. En revanche, la Malmaison, est inscrite dans une ambiance humide de vallée. Mais quelque soit le site chacun d'eux identifie une symbolique particulière :

- l'étang représente les loisirs (promenade, pêche),
- le polissoir : une histoire (monument historique inscrit)
- l'auberge de l'Ermitage : une mémoire collective,
- la maison forestière : la mémoire de la Grande Guerre,
- la source : une géologie, une hydrographie,
- la Malmaison : symbole historique d'une défense de territoire.

La démarche

Donner une lisibilité à chacun de ses sites, c'est aider à les conforter par rapport à ce qu'ils représentent. Cette confortation d'image peut être traduite par des aménagements respectueux des lieux et des attentes des usagers.

Le Maire et son conseil proposent une démarche dont les objectifs sont :

- de favoriser le débat entre les élus, les maîtres d'ouvrage (ONF, VNF, SNCF, armée, propriétaires), les représentants des habitants (associations, personnes ressources, enseignants,...),
- d'évaluer le niveau d'implication des protagonistes (financière, humaine, intellectuelle),
- d'identifier les attentes respectives,
- de cerner les prérogatives et limites conceptuelles par rapport au projet,
- d'affiner et de compléter la connaissance du territoire,
- de recadrer les animations (exposition, spectacle) par rapport au contenu, l'organisation, la date, les lieux,...,
- d'anticiper sur les suites à donner après les événements (spectacles, exposition).

Pour mener à bien cette action il est proposé une démarche qui se décline en trois phases principales :

Phase 1 : la concertation

C'est la partie essentielle et la plus délicate de la démarche. Son objectif est d'aboutir, à la tenue d'une réunion plénière réunissant les différents acteurs à savoir :

- les maîtres d'ouvrage gestionnaires,
- les représentants d'associations et autres personnes ressources,
- les élus communaux.,

Dès ce moment nous comptons sur la participation de la compagnie théâtrale

Pourquoi la présence d'une compagnie théâtrale ?

- parce que le théâtre est un art vivant qui facilite les liens entre les Hommes et aussi un site, puisqu'il permet de sortir le spectateur et/ou l'acteur de son quotidien. Pour la propension du jeu des acteurs à induire un certain décalage tant au niveau du temps, de l'espace que du sujet, susceptible de mettre en exergue certains travers ou favoriser la convergence des points de vues.

Des rencontres préliminaires précéderont cette réunion avec :

- . des rencontres individuelles avec chacun des différents acteurs pour une prise de contact et pour faire plus ample connaissance,
- . la conduite d'une réunion intermédiaire sur la base d'un diaporama établi par le CAUE mettant en évidence les éléments d'identités et les lieux d'enjeux potentiels sur la commune et réunissant :

- d'un côté les différents maîtres d'ouvrage, pour mieux cerner les marges de manœuvre envisageables de leur part et,
- de l'autre, les représentants des associations et les personnes ressources afin de mieux cerner leurs attentes et leurs motivations.

Au cours de ces réunions intermédiaires de groupes, la proposition sera faite à ceux qui le désirent d'établir, avec notre aide, un reportage photographique qui rendrait compte de leur propre lecture de l'identité et des lieux porteurs d'enjeux ou d'intérêts pour une restitution collective au cours de la réunion plénière.

La réunion plénière doit ainsi permettre, sur ces bases, de croiser les points de vues et confronter les divergences pour s'ouvrir sur la préparation de l'étape dite "l'événement".

Phase 2 : l'organisation de "l'événement"

En concertation avec les différents partenaires et la compagnie théâtrale, cette phase a pour objectif de définir parfaitement le contenu des manifestations. Il s'agira, pour ce "comité", de répondre à certaines interrogations et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour réussir "l'événement" :

- . où ? : soit en salle et/ou in situ sur différents lieux de la commune,
- . quand ? : quelle est la meilleure période en fonction du calendrier des festivités communales, intercommunales, de la disponibilité des partenaires...
- . comment ? : quels moyens mettre en place pour susciter l'intérêt des habitants et poursuivre la démarche de sensibilisation, faut-il développer la forme ludique ? (jeux de piste, rallye,...)
- . avec qui ? : certains partenaires désirent peut-être s'impliquer, possibilité d'associer des habitants et/ou des scolaires à tout ou partie de la représentation théâtrale et de l'exposition,

A cette manifestation seront invités les représentants des associations du territoire et les élus des différentes communes regroupées au sein de la Communauté de Communes et du Contrat de Développement Rural.

Phase 3 : après l'événement , les suites

L'"événement" n'est pas un but en lui-même, mais un moyen contextuel devant créer une dynamique de bonnes volontés autour des projets partagés. Pour garantir la pérennité et la possibilité d'évaluer les résultats de cette démarche, nous comptons sur la mise en place d'une cellule type "comité d'habitants pour la qualité du cadre de vie" capable de maintenir le dialogue avec la collectivité et les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de certains aménagements souhaités par la population.

Il est attendu une certaine exemplarité de la démarche qui doit pouvoir trouver des continuités et des retombées à l'échelle supra-communale.

Calendrier	Actions	Coût FF	C.A.U.E.	Commune
Nov. 2001	Sorties terrain	22800	X	
Dec. 2001	Concertation	45600	X	
Fev. 2002	Rédaction (<i>synthèse, sorties et concertation</i>)	57000	X	
Mars.2002	Mise en forme d'une maquette d'exposition	22800	X	
Mars.2002	Concertation pour validation de la maquette	7600	X	
Avr. 2002	Edition panneaux exposition (forfait)	15000		X
Avr. 2002	Préparation de la manifestation	22800	X	
Avr. 2002	Animation de l'exposition	11400		X
Juin. 2002	Animation de la manifestation	11400		X
Juin. 2002	Compagnie théâtrale (forfait)	20000		X
Oct. 2002	Rédaction document mémoire	30400		X
Total			178600	88200

Aide demandée à la Fondation de France : 78 200

78200

Affectation de l'aide demandée

C.A.U.E

53200

Compagnie théâtrale

20000

Editeur

15000